



N°. 408.06/I/ANCFCC/DCH

Rabat, le

15 JUL 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

Vu le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Joumada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Joumada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

DECIDE

Article Premier : l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste du **Chef de Service Administration des Systèmes et Equipements de Production**.

Article 2 : Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès au moins à l'échelle 20, avec 2 années d'ancienneté ;

Direction du Capital Humain

مديرية الرأس المال البشري

- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17, avec 6 années d'ancienneté.

Les intéressés ne doivent pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

Article 3 : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste du **Chef de Service Administration des Systèmes et Equipements de Production**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain avant le **03 AOUT 2026** (inclus).

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : www.ancfcc.gov.ma
- le site des emplois publics : www.emploi-public.ma.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Conservation Foncière, du Cadastre
et de la Cartographie

Karim TAJMOUATI

Fiche de poste

Poste	Chef de Service Administration des Systèmes et Equipements de Production
Rattachement	Département Infrastructure et Exploitation
Missions	▪ Gérer le système applicatif métier, support et pilotage de l'Agence ; ▪ Participer à l'élaboration des règles de fonctionnement et d'utilisation des applications ; ▪ Contribuer à la construction et à l'utilisation des applications et de leur évolution ; ▪ Contribuer à la mise en œuvre du système d'information ;
Principales activités	▪ Effectuer les actions de gestion courante du système d'information dans toutes ses dimensions (assistance, gestion des incidents, qualité de service, contrats, satisfaction, formation) ; ▪ Participer activement au développement de l'usage du système d'information ; ▪ Contribuer, en cohérence avec la stratégie du métier, à l'évolution des processus et du système d'information ; ▪ Mettre en place les infrastructures informatiques adaptées au besoin de l'Agence ; ▪ Elaborer les cahiers de charge d'acquisition des équipements informatiques et veiller à leurs exécutions en accord avec les clauses du CPS ; ▪ Veiller, dès l'expression des besoins, à l'exploitabilité du système dans toutes ses dimensions (cahier de recette, acceptation, coûts, performance, ergonomie, cohérence fonctionnelle) ; ▪ Représenter les métiers ou maîtres d'ouvrage lors de la vie courante des systèmes ; ▪ Coordonner et animer le réseau des acteurs liés au fonctionnement SI du métier ; ▪ Garantir le maintien de la qualité du fonctionnement d'ensemble et de la performance du système d'information du métier par des actions appropriées ; ▪ Respecter les règles de fonctionnement et d'utilisation du SI en conformité avec les normes et standards du métier, et en accord avec les contrats de service définis ; ▪ Participer à la maîtrise des coûts d'exploitation du système d'information ; ▪ Définir les procédures de reprise après incident et suivre leur application ;
Compétences requises	- Avoir connaissance : ▪ Des principes des systèmes d'information ; ▪ De la méthodologie de développement de l'infrastructure SI; ▪ Des procédures d'installation et de configuration des logiciels d'application et des périphériques (imprimante, scanner, etc.) ; - Maîtriser : ▪ Les caractéristiques techniques des équipements informatiques ; ▪ Les normes et les procédures de sécurité ; ▪ La gestion du budget des infrastructures informatiques; - Avoir une capacité d'analyse et de synthèse ; - Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.